

# Mosquées : « Pas la protection absolue »

« C'est dans les grandes mosquées que beaucoup de " gros clients " ont été dragués. » Un policier fédéral

**81** mosquées sur 350 sont actuellement reconnues en Belgique (selon la Sûreté de l'État).

## LES ENJEUX

**Pour contrer le radicalisme, et surtout le radicalisme violent**, les autorités prônent une reconnaissance de plus en plus large des mosquées. C'est utile, estiment des experts. Mais ce n'est pas la panacée.

● Emmanuel HUET

La majorité des mosquées établies sur notre territoire échappe-t-elle à toute forme de contrôle ? Pas vraiment même si le nombre de mosquées n'est pas connu avec précision. Il s'agit d'une estimation car rien n'empêche des fidèles de se rassembler dans une pièce pour y pratiquer leur culte. Selon les estimations de la Sûreté de l'État, il y aurait 350 mosquées en Belgique. Et seulement 81 sont reconnues (14 à Bruxelles, 39 en Wallonie et 28 en Flandre). Une série de dossiers sont en cours de finalisation.

Les travaux de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats avaient mis en lumière le peu de mosquées reconnues. Même la controversée Grande mosquée de Bruxelles,

installée dans le parc du Cinquantenaire, ne fait pas partie du réseau officiel.

Les autorités régionales et fédérales insistent pour qu'un nombre croissant de mosquées s'inscrive dans un processus de reconnaissance. L'objectif est de renforcer la transparence des lieux de culte. De son côté, la mosquée, une fois reconnue, bénéficiera de subsides afin de rémunérer ses imams ou d'entretenir le lieu de culte.

### Quel impact sur le recrutement des djihadistes ?

Les attentats de Bruxelles et de Paris ont mis en lumière le recrutement de terroristes dans le giron de certaines mosquées. Ce n'est pas forcément au sein de l'établissement que le recrutement était opéré mais le lieu

était propice à des rencontres pour trouver le candidat djihadiste. De même, le rôle joué par l'Arabie Saoudite pose problème. Par le biais d'une série de financements directs ou par l'intermédiaire de la Ligue islamique mondiale, la monarchie prosélyte distille le salafisme dans de nombreuses mosquées et librairies spécialisées. Le salafisme ne pose pas de problème en soi mais cette version ultrarigoriste de l'islam est en décrochage avec un islam moderne. Le salafisme a ainsi produit des prédicateurs et des recruteurs qui sont ouvertement entrés en conflit avec les démocraties occidentales.

La reconnaissance des mosquées permettra donc aux autorités d'avoir une meilleure vue de l'islam qui est enseigné. « La reconnaissance, c'est un avantage mais pas la panacée », analyse un policier fédéral et spécialiste de l'islam. Selon son analyse, le fait d'avoir un imam financé par des fonds publics permettra de résister à la pression de la communauté. « Le financement va donner à l'imam une protection contre la pression du public et du conseil d'administration. » Lorsque l'imam est financé par les dons des fidèles, ils peuvent

ainsi influencer l'islam enseigné dans la mosquée. « Ce sera donc plus difficile de mettre un imam à la porte. Ainsi, on part déjà sur de bonnes bases dès le départ. » La reconnaissance permettra aussi d'éviter « que certains groupes ne viennent prier uniquement pour avoir la mainmise sur la mosquée. » Mais selon le policier, toutes les mosquées n'entreront pas dans le processus. « Certai-

nes mosquées n'en veulent pas car elles reçoivent de l'argent du Golfe. »

### « Ça relève du phantasme »

Un autre policier, également islamologue, rappelle que la situation a bien évolué au cours des dernières années. « Les mosquées de garage, ça relève encore un peu du phantasme. Elles n'ont pas disparu mais c'est dans les grandes mosquées que beaucoup de " gros clients " ont été dragués. Plus

il y a de fidèles, plus les probabilités de toucher des gens avec votre discours déviant sont importantes. Et vous pourrez y opérer plus anonymement. » La reconnaissance, le policier assure qu'il s'agit d'une bonne chose : « c'est sain mais ça ne protégera pas de tous les problèmes. À partir du moment où on accorde des subsides, ça doit être transparent, mais ce n'est pas la protection absolue. » ■

## MIEUX CONTRÔLER

### Un nouveau décret wallon

**Le gouvernement wallon vient de voter un décret visant à avoir plus de contrôle sur les lieux de culte, et donc sur les mosquées.**

**L**e nouveau décret wallon, voté il y a deux semaines par le gouvernement wallon sur la reconnaissance et les obligations des lieux de culte, poursuit deux objectifs : améliorer la transparence et renforcer le contrôle.

Quel est le pouvoir de la Région dans la reconnaissance des lieux de culte, dont les mosquées ? Dans un premier temps, l'ASBL chargée de la gestion de la mosquée transmet une demande de reconnaissance à l'Exécutif des musulmans de Belgique : l'organe officiel qui sert d'interface avec les autorités. L'EMB trans-

met ensuite la demande à la Région qui demande l'avis à la Province et au SPF Justice. La Sûreté de l'État est aussi interrogée sur le lieu en question. Une fois les conditions réunies, le gouvernement wallon statue sur le cas et informe l'EMB ainsi que la mosquée de la décision.

Par ce nouveau décret, la Région veut prévenir au maximum toute forme de radicalisation. L'objectif « *est de permettre à l'autorité civile compétente d'appréhender plus concrètement l'existence du futur établissement, mais aussi d'identifier précisément le lieu où le culte sera exercé.* » Par ce décret, la Région espère réduire les lieux de culte qui n'ont pas pignon sur rue mais aussi inscrire ces mosquées dans la légalité et le respect des obligations légales.

Quelles seront les obligations des mosquées ? Respecter les formalités administratives (urbanisme, assurances...), déclarer sa situation patrimoniale et finan-

**Le SPF a financé 2 925 temps pleins pour le culte catholique, 329,5 pour la laïcité et 70 pour le culte islamique.**

cière, s'engager à respecter les législations et les droits fondamentaux...

Tous les niveaux de pouvoir interviennent dans le financement des cultes. C'est le SPF Justice qui s'occupe du traitement des ministres. En 2015, l'autorité fédérale a financé l'équivalent de 2 925 temps pleins pour le culte catholique, 329,5 pour la laïcité et 70 pour le culte islamique.

Ensuite, les communes, provinces et régions couvrent le déficit des établissements cultuels, les travaux liés aux édifices ainsi que le logement des ministres des cultes. Sur ce volet, il y a une enveloppe qualifiée de « stable » d'environ 120 millions d'euros qui est essentiellement dédiée au culte catholique. Ce qui semble assez logique au vu du nombre d'édifices sur notre territoire. ■ E. H.

## LES ASBL SUR LE GRIL

# Maîtriser les origines du financement

**Reconnaître les mosquées mais aussi contrôler les ASBL : l'État resserre les mailles du filet afin d'atteindre plus de transparence. Sur le financement notamment.**

**L**e contrôle des mosquées non reconnues est donc plus problématique. Et la récente mesure annoncée par le ministre de la Justice, Koen Geens vise très clairement à avoir plus d'emprise sur le réseau. Désormais, toutes les ASBL du pays - soit environ 100 000 associations enregistrées - devront déclarer leurs sources de financement.

L'objectif n'est clairement pas de coincer le comité de village qui reçoit un sponsoring du commerçant local. Derrière cette mesure, le ministre tente de mettre un terme aux financements occultes. Ça concerne les clubs sportifs où l'argent noir circule parfois un peu trop facilement. Mais cela concerne aussi toutes les mosquées. On sait que l'Arabie Saoudite finance de nombreuses

mosquées et librairies spécialisées afin de diffuser le salafisme. La doctrine n'a rien de contestable si ce n'est qu'elle diffuse une pratique extrêmement archaïque de l'islam, prônant un retour à l'islam d'origine. Son interprétation peut ainsi ouvrir

les portes vers une radicalisation qui peut ensuite mener à des expressions de violence. Ce financement de l'Arabie Saoudite est assez contesté. L'arrêté royal permettra d'y voir plus clair.

Le Plan Canal, mis en place par le ministre

Jambon, avait permis de screener plus de 3 000 associations, dans 8 communes bruxelloises. Au final, 191 associations avaient été dissoutes. 144 étaient liées à la criminalité : terrorisme, armes, drogues...

**L'autorité ne peut pas tout contrôler**

En reconnaissant les mosquées, l'état et les autorités fédérées peuvent exercer plus facilement un contrôle des activités des lieux de culte. Mais à aucun moment, l'autorité ne peut avoir un droit de regard sur la désignation des ministres d'un culte. Pour qu'un culte soit reconnu, il doit disposer d'un organe représentatif qui sera l'interlocuteur de l'État et des Régions. Dans le cas de l'islam, il s'agit de l'Exécutif des musulmans de Belgique. C'est par l'EMB que transitent les dossiers des reconnaissances des mosquées et des imams.

Sur cette matière liée aux cultes, le traitement des ministres des cultes reste une compétence fédérale (SPF Justice) alors que la reconnaissance relève des Régions. Les Régions, Provinces et Communes peuvent aussi être sollicitées par les mosquées reconnues afin d'obtenir des aides extraordinaires (travaux) ou combler des déficits de fonctionnement. ■ E. H.

« On va pouvoir se permettre d'avoir quelqu'un de bilingue, qui dispose d'un bagage moderne. »

**Moustapha AMAIOU**

**1 600€** C'est ce que coûte actuellement l'imam à la mosquée.

Il est payé sur fonds propres.

**La mosquée de Neder-over-Hembeek bientôt reconnue**

# « On doit respecter la loi »

## BIENTÔT LA RECONNAISSANCE

**Plusieurs mosquées devraient recevoir prochainement leur reconnaissance. C'est le cas de la mosquée Arrayane à Neder-over-Hembeek.**

● **Emmanuel HUET**

Les volets sont baissés en dehors des périodes de prière. Sur les lattes en bois, on peut lire en français et en arabe : « Centre culturel islamique. Mosquée Arrayane ». C'est la vétusté des châssis en bords de voirie qui impose de fermer les volets. Et sûrement pas une volonté de se protéger des regards extérieurs.

Car Belaïd Kouhmane, le président de la mosquée de Neder-over-Hembeek n'a absolument rien à cacher...

Bien au contraire... À 76 ans, ce Marocain arrivé en 1965 en Belgique, ouvre largement les portes de sa mosquée. Prochainement, le lieu de culte situé à proximité du canal devrait être officiellement reconnu. Cela semble logique mais cela reste encore une exception dans le paysage bruxellois où 14 lieux de prières sur une centaine sont officiellement enregistrés. « Vu que la Belgique a reconnu l'islam, on doit respecter la loi », assure le président. La mosquée s'engagera désormais dans un processus officiel qui tend à plus de

transparence tout en étant financée par les différentes entités. Cette mosquée aménagée dans un ancien atelier photo assure avoir toujours assumé ses obligations juridiques depuis 2001. « On a respecté la procédure des ASBL et on a fait une AG chaque année. On faisait le point sur l'argent qui entre, l'argent qui sort et ce qu'il reste. »

Le président insiste, à plusieurs reprises, comme s'il fallait se justifier : « On ne peut pas appliquer la loi du Maroc ici. Au Maroc, c'est l'imam qui est responsable mais en Belgique, c'est l'assemblée. » Et de reconnaître que certaines mosquées « ont accordé trop de pouvoir à l'imam. »

### Plus de 600 fidèles

La reconnaissance permettra de soulager les finances de la mosquée Arrayane. Car les charges mensuelles sont assez lourdes pour cette communauté forte de 600 fidèles. « Et avec les femmes et les enfants, on est 1 580. »

La reconnaissance lui permettra d'obtenir le financement de son imam. Cette charge en moins, ce sera l'occasion de se concentrer sur les travaux d'extension de la mosquée. Tous les vendredis, c'est la cohue. Dans la salle principale de prière, les fidèles « ont le nez dans les pieds du voisin », reconnaît Belaïd. Tout espace est propice à

**« Ici, on prie pour les gens d'ici. Pas pour ceux de là-bas... On doit prier pour la Belgique. »**

accueillir la prière : les couloirs, la cour extérieure, le trottoir. « Il y a des gens partout, des voitures en double file... »

Aujourd'hui, la mosquée s'est fondue dans le quartier. Mais ce ne fut pas simple... Avant de s'installer au n°98 de la rue des Prés communs, la mosquée Arrayane avait dû essuyer un refus au début des années 80. « On avait trouvé une petite maison de 120 m<sup>2</sup>. On a eu une concertation avec les riverains et il y avait beaucoup de gens opposés à notre dossier. » Le local avait d'ailleurs été placardé de messages extrémistes. « Le Vlaams Block avait collé des affiches "niet muslim". »

Aujourd'hui, le contexte des attentats terroristes à Bruxelles et en Europe a troublé la communauté musulmane. Belaïd grimace... « On souffre, on ne mérite pas ça, regrette le septuagénaire. Il y a des jeunes, ce sont des gamins de merde. Et moi, j'ai fait tout pour ne pas qu'on en arrive à ce stade-là. »

Belaïd Kouhmane aimerait céder le flambeau mais il semble chagriné par le manque d'intérêt de la jeune génération. Alors, cet ancien ouvrier des chaînes de montage de Citroën continue à se mobiliser pour sa mosquée et pour la communauté musulmane de Neder-over-Hembeek. Avec le doux espoir de pouvoir diffuser un islam de paix dans un cadre de qualité. Ce sera son djihad à lui... « Ici, on prie pour les gens d'ici. Pas pour ceux de là-bas... On doit prier pour la Belgique. » ■

## DES IMAMS COMPÉTENTS

## « Diriger un discours efficace »

**M**oustapha Amaïoua a mené d'un bout à l'autre le dossier de reconnaissance de la mosquée Arrayane dont il est le trésorier. La demande avait été introduite en 2015. Pourquoi pas plus tôt ? Parce que la mosquée de Neder-over-Hembeek devait effectuer une série de travaux nécessaires avant d'introduire son dossier. « *C'était une exigence et une nécessité. C'est un bâtiment qui accueille beaucoup de public et on doit répondre aux normes de sécurité.* »

Au-delà, il fallait surtout voir dans la démarche « *un but de transparence totale vis-à-vis de l'état belge et des tiers. C'est aussi le rôle de la mosquée dans le quartier : il faut être conscient de ce qui se passe dans la société au vu de tous les événements connus.* » Les fidèles qui composent la mosquée Arrayane ont été consultés sur la démarche : « *Il y a eu un accord à l'unanimité.* »

Derrière cette nécessité de transparence qui sied à toute ASBL, la mosquée pourra aussi - dès la reconnaissance officielle - bénéficier du financement d'un imam qui, jusqu'à présent, était rémunéré sur fonds propres. Actuellement, l'imam venait cinq fois par jour lors des prières. « *Il n'était pas à temps plein et organise juste les prières.* » Le coût pour la mosquée : environ 1 600 € par mois. En pouvant engager un imam à temps plein financé - comme tous les cultes

reconnus, par le ministère de la Justice, la mosquée pourra développer d'autres activités. « *Cela nous permettra d'avoir du personnel pour diriger un discours efficace et constructif. On a besoin de personnes qualifiées pour parler aux gens. Jusqu'à présent, on ne pouvait pas se permettre d'engager beaucoup de personnel.* »

Et c'est là qu'on comprend l'intérêt de la reconnaissance des mosquées. Les lieux de culte peuvent ainsi collaborer avec des imams reconnus et de qualité. « *On va pouvoir se permettre d'avoir quelqu'un de bilingue, qui dispose d'un bagage moderne, qui saura trouver des solutions pour simplifier la vie en société. Car l'islam, c'est la vie ensemble.* »

Le nombre d'imams subsidiés par mosquée varie d'un à trois. Il dépend du nombre de fidèles. « *Mais pour des raisons budgétaires, j'ai appris que le maximum, ce serait un.* »

Dans ses développements futurs, la mosquée Arrayane voudra aussi continuer à développer les relations avec les jeunes et inclure les femmes dans leurs réflexions. « *Nous avons un comité de sœurs qui est très actif. Elles organisent des cours de français, des cours d'arabe... On se dit que tout le monde doit avoir sa place dans la mosquée.* » ■ **E. H.**

**« On a besoin de personnes qualifiées pour parler aux gens. »**